

**Arrêté n°2025-5 du 19 février 2025 portant composition des jurys des stages du semestre d'Automne 2024 (stages d'immersion en entreprise et stages de Projet de Fin d'Etudes PFE)**

**LE DIRECTEUR**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;

Vu le règlement des études FISE 2024/2025 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques ;

**ARRETE**

**Article 1 – Date du jury**

Les jurys des stages pour la session d'Automne 2024 – stages d'immersion en entreprise et stages de PFE se réuniront les :

**Jeudi 06 mars 2025 – 13h30 – salle de réunion de la scolarité**

**Et**

**Jeudi 10 avril 2025 – 13h00 – salle Galilée**

**Article 2 : Composition du jury des stages – Automne 2024**

A la fin de chaque semestre, après la publication des résultats obtenus aux stages d'immersion en entreprise et aux stages de Projet de Fin d'Etudes (PFE), un jury des stages est réuni. La composition du jury des stages est fixée par le directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques sur proposition de la directeur adjoint à la Formation. Le jury des stages comprend au minimum quatre enseignants dont le directeur adjoint à la formation ou son représentant, la directrice adjointe aux relations partenariales, le coordinateur des stages et le coordinateur aux formations. Le jury des stages examine le stage de chaque élève inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non des stages. Dans leur prise de décisions, les membres du jury peuvent entendre des membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Le jury des stages pour la session d'Automne 2024 – stages d'immersion en entreprise et stages de PFE sera composé comme suit :

- Christophe VARNIER – **Président du jury** - enseignement-chercheur (MCF), directeur adjoint formation et vie de l'élève.
- Nadine PIAT – enseignante-chercheuse (PU), directrice adjointe relations partenariales.
- Éric MERAT – enseignant (PRAG), coordinateur stages.
- Firmin VARESCON – enseignant (PRAG), coordinateur aux formations.

### **Article 3 - Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 19 février 2025



**Le Directeur de SUPMICROTECH**

**Pascal VAIRAC**